

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR

Office fédéral de l'agriculture OFAG

Notice d'emploi N° 6439 / 2021

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique: Herbicide Formulation: GR granulé

Teneur en substances

actives:

1.71 % pendiméthaline

Nom UICPA: N-(1-ethylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage: Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur

élimination

Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la Restes de produits phytosanitaires

commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Ready Germiplus

Numéro d'homologation fédéral: I-4585 Pays d'origine: Italie

Numéro d'homologation étranger: 11505 Titulaire de l'autorisation étranger: ICL Italia Treviso srl, Italie

Indications autorisées

Domaine d'application Ravageur Spécifications d'application (*)

Culture ornementale

gazon d'ornement et terrains de sport millets Dosage: 100 - 130 kg/ha 1, 2, 3

Effet partiel: oxalis raide, pâturin annuel, renouée des oiseaux

Charges générales / agronomiques:

- Ne pas utiliser dans les jardins familiaux.
- Peut provoquer des dégâts aux espèces de Agrostis.

Protection des utilisateurs:

Lors du remplissage de la machine avec le granulé: porter des gants de protection. Application du granulé: porter des gants de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage: Phrases PPS

Tenir hors de portée des enfants.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.